

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 17  
Présents : 13  
Procurations : 1

**Objet :**

Convention pour l'entretien et la conservation de la fontaine rue de la Fruitière

Accusé de réception en préfecture  
001-210101531-20240305-2024-03-05-018-DE  
Date de télétransmission : 08/03/2024  
Date de réception préfecture : 08/03/2024

**L'an deux mille vingt quatre**  
Le 05 mars

Le Conseil Municipal de la Commune d'Echenevex régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle PASSUELLO, Maire d'Echenevex.

Date de la convocation : 28 février 2024

**Présents :** Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Catherine BOISSIN, M. Jean-Pierre TROUILLOUD, Mme Emilie VINCENT, Mme Marie-Laure BERTRAND, Mme Anneke VAN DER VOSSEN, M. Guillaume PEREZ, Mme Jocelyne SCHWALLER, M. Bernd BECK, Mme Aurélie VUILLERMOZ, M. Pierre REBEIX, Mme Amélie VAN ETTINGER, M. Pascal BRUN

**Excusés :** Mme Leila SMITH qui donne pouvoir à Mme Isabelle PASSUELLO

**Absents :** M. Nicolas GRES, Mme Sylvie PADLEWSKI, M. Stephan BOCKEN

**Secrétaire :** Mme Amélie VAN ETTINGER

Mme le Maire **INFORME** le Conseil Municipal que,  
Dans l'objectif d'assurer la conservation et le bon fonctionnement de la fontaine située rue de la Fruitière, il convient de signer une convention d'entretien et de conservation avec les propriétaires de ladite fontaine, pour une durée de 2 ans renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention relative à l'entretien et la conservation de la fontaine rue de la Fruitière,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes pièces administratives, techniques ou financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Echenevex, les jour, mois et an que dessus.

**Isabelle PASSUELLO**

Maire d'Echenevex,

